

Afin de mieux comprendre les attentes de l'Equipe Educative de l'école Saint-Michel de Picpus, nous vous présentons en quelques rubriques, l'essentiel fondé sur l'ouverture à la réalité, sur des méthodes de travail exigeantes et encourageantes.

Les diverses facettes décrites ci-dessous ne peuvent s'effectuer sans l'étroite collaboration des parents et leur adhésion au projet de l'école.

- Toute vie en collectivité nécessite des règles qui délimitent ce qui est autorisé ou ce qui ne l'est pas.
- Au début de l'année scolaire, les familles reçoivent le règlement de l'École qui sera signé par eux.
- En cas de manquement au règlement, des sanctions pourront être prises.
- L'inscription à Saint-Michel implique l'adhésion au règlement de l'école.

Les dispositions qui suivent ont pour but de faciliter la vie de la communauté scolaire, dans un esprit de respect et d'estime mutuels. Leur stricte application s'inscrit dans le projet éducatif de notre établissement.

1. Les horaires

Les horaires des cours les lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h30 et 13h15 - 16h30

Sauf en MS et GS : 8h30-11h45 et 13h30-16h30

L'école accueille les enfants à partir de 8h.

Les portes ferment à 8h25 au 39 pour permettre aux élémentaires d'être en classe à 8h30, et à 8h30 au 45 pour les maternelles.

De 16h35 à 17h50, une garderie est proposée pour les enfants des classes maternelles et une étude encadrée pour les enfants des classes élémentaires.

Le respect des horaires est indispensable, arriver en retard perturbe l'organisation de la classe et génère du stress pour votre enfant. Tout retard sera sanctionné.

Pour les élèves du CE1 au CM2, l'entrée et la sortie se font par le 39 Bd de Picpus.

Pour les CP, la sortie des CP se fait au 47 (accueil).

Pour les maternelles, l'entrée et la sortie se font au 45. Les parents n'accompagnent pas les enfants dans les classes. En PS, les parents viennent chercher les enfants dans la classe à 16h30.

Pour la garderie, il est possible de venir chercher les enfants de maternelle entre 17h30 et 17h50 en passant par l'accueil (47 Bd de Picpus). Les enfants sont à récupérer entre 17h50 et 18h00 au plus tard au 45 Bd de Picpus.

2. Le contrôle des sorties

Aucun enfant n'est autorisé à quitter seul l'école s'il ne possède pas une carte de sortie (à faire établir par le secrétariat dès la rentrée à partir du CE2).

En cas de changement de personne venant chercher l'enfant en informer l'enseignant par le cahier de liaison et l'accueil par mail.

Si un enfant ne déjeune pas à la cantine ou ne quitte pas l'école selon ce qui est habituellement prévu, vous devez nous en informer par écrit sur le cahier de liaison ou par mail :

ecole.saintmichel@saintmicheldepicpus.fr

3. Les absences

Toute absence doit être signalée avant 10h00 auprès du Surveillant Général par SMS : M. Westley ARMENOUULT au 07 66 78 68 30, en précisant si vous désirez que l'on prépare les devoirs du soir, pour 16h40. Ils sont transmis à partir de deux journées d'absence.

Le motif de l'absence doit être justifié, par écrit, sur le cahier de liaison, daté et signé (malgré l'appel téléphonique).

Un certificat médical doit être fourni dès le retour de l'enfant.

La scolarité étant obligatoire et devant être assidue dès trois ans, aucune autorisation ne sera donnée pour une dérogation aux horaires et aux dates légales de congé. Les parents assument seuls la responsabilité de ces absences.

Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.

Pour toute absence exceptionnelle, envoyez une demande d'absence à :

ecole.saintmichel@saintmicheldepicpus.fr

En cas d'absence ponctuelle, les élèves des classes élémentaires peuvent revenir au moment des récréations.

En maternelle, les enfants seront absents à la mi-journée.

4. Le rôle des parents

Inscrire son enfant à l'école Saint-Michel de Picpus, c'est adhérer au projet éducatif et pastoral.

Un cahier de liaison est remis aux enfants dès la rentrée scolaire, il est un lien important entre la famille et l'école, il doit être consulté chaque soir et signé en cas d'information y figurant.

Les parents doivent contrôler et signer sous 48 heures tout document transmis (cahier de liaison, cahiers, bulletins...).

Les familles veilleront à ce que les devoirs du soir et les corrections soient effectuées, les leçons parfaitement apprises.

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous. Toute demande devra être formulée par l'intermédiaire du cahier de liaison plusieurs jours à l'avance. Toute décision prise par le personnel de l'école ne sera pas remise en cause devant l'enfant. S'il y a incompréhension, contacter la personne concernée.

Les enfants doivent venir à l'école en bonne santé. A titre exceptionnel, l'infirmière scolaire peut donner le traitement prescrit par le médecin à un enfant. **L'original de l'ordonnance est obligatoire** faute de quoi le traitement ne sera pas administré. Les médicaments sont remis à l'infirmierie, en aucun cas dans le cartable de l'enfant.

Pour les enfants allergiques, un PAI doit être rédigé et présenté à l'infirmière.

5. Les élèves

- Les élèves sont respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement, des parents et de leurs camarades. Tout manquement à cette règle peut entraîner une sanction.
- Les élèves respectent le matériel et les livres prêtés par l'école qui leur sont confiés. Toute dégradation volontaire fait l'objet d'une sanction et sera à la charge des parents.
- Le comportement doit être correct. L'insolence, les grossièretés et les violences ne sont pas tolérées.
- Une tenue de ville correcte est exigée. Les enfants à cheveux longs doivent les porter attachés.
- Tous les enfants doivent porter une blouse. Elle est rapportée à la maison pour le lavage et le repassage chaque fin de semaine.
- **Tous les vêtements et affaires doivent être marqués au nom de l'enfant** de façon lisible et indélébile. Les objets perdus sont placés : pour le primaire, dans un coffre à l'entrée du hall du 47 ou dans le passage du 39, et, dans le hall du 45 pour les maternelles. Demandez aux enfants de venir rechercher leurs affaires oubliées. A chaque fin de trimestre, les vêtements perdus non marqués seront donnés à une œuvre.
- Une tenue spécifique pour l'EPS est exigée (tee-shirt de sport de l'école, short ou survêtement, chaussures de sport, chaussettes, sac solide marqué). Les enfants qui ont sport en première heure peuvent arriver en tenue. Dans tous les cas, les élèves doivent apporter une tenue de rechange par mesure d'hygiène.
- Les objets prêtés à la classe (CD, livres, documents...) portent le nom de leur propriétaire.
- Les chewing-gums, les sucettes sont interdits dans l'école.
- Les enfants n'ont en classe NI OBJET DE VALEUR, NI JEU ELECTRONIQUE, NI PORTABLE, NI ARGENT, l'école décline toute responsabilité en cas de disparition ou vol.
- Tout signe ou attitude volontaire considéré comme portant atteinte à la dignité de la personne et comme source de trouble manifeste au sein de l'établissement ne pourront être acceptés.
- Les enfants, une fois sortie de l'école sont sous la responsabilité de leurs parents.

6. Le travail scolaire

Pour vous permettre de suivre le travail et l'évolution de votre enfant :

- ses cahiers devront être consultés et selon les consignes, signés très régulièrement chaque semaine ou chaque quinzaine, selon les classes.
- vous pouvez demander un rendez-vous à l'enseignant pour évoquer son adaptation à la classe, ses progrès et déterminer comment il vous est possible de le soutenir et de l'aider.
- des évaluations sont régulièrement effectuées par période et rendues aux familles :

- en maternelle, deux fois par an (février et juin) sous la forme d'un livret de réussites.
- en élémentaire, deux ou trois périodes, sous la forme d'un livret scolaire avec pour les CM1 et CM2 un relevé de notes joint.

7. Circulation dans l'école

Tous les enfants seront laissés sous la surveillance des personnes assurant l'accueil, les parents n'entrent ni ne stationnent dans la cour.

Il vous est demandé de ne pas laisser de poussette dans les halls, et de ne pas vous y attarder afin de ne pas gêner la circulation des élèves qui empruntent ce passage.

Les parents ne sont pas admis dans les classes. Les enfants n'iront pas dans leur classe en dehors des heures scolaires sans autorisation (y compris en cas d'oubli de livres ou de cahiers, de cartable, de vêtement ou de sac de sport...).

Les affaires oubliées à la maison (cartable, cahiers, affaires de sport, goûters...) ne peuvent pas être déposés à l'accueil pour être remis à l'enfant dans la journée.

8. Sanctions

Tout manquement au règlement sera sanctionné. Les sanctions sont fonction de la gravité de la faute commise et peuvent être mentionnées sur le livret scolaire par un avertissement.

Elles peuvent être de plusieurs ordres :

- un rappel à l'ordre oral
- un travail d'intérêt général
- une punition écrite/une fiche de réflexion
- un rappel à l'ordre écrit
- une retenue
- un avertissement
- une exclusion de la classe
- une exclusion temporaire de l'école (pendant 1 voire plusieurs jours)
- une exclusion définitive (non-réinscription)

En cas de dégradation, la réparation du matériel peut être exigée.

La demi-pension, l'étude et la garderie sont des services rendus aux familles. En cas de problème, l'exclusion de ces services est possible.

ORGANISATION GENERALE

1. La restauration

En maternelle, les enfants sont servis à table.

Dès le C.P. la restauration scolaire fonctionne en self, les enfants ont ainsi la possibilité de composer leur menu en fonction de leurs goûts.

Les enfants peuvent déjeuner de 1 à 4 jours/semaine.

Il vous appartiendra de le signifier dès l'inscription en vue de la facturation.

2. Les activités extra-scolaires

L'Association Sportive propose des activités variées : judo, tennis, escalade, à partir de la GS, football, gymnastique, hand-basket, natation, à partir du CP, Athlétisme à partir du CE1, tennis de table, volley, badminton, rugby à partir du CM2.

Elle organise également un séjour à Morzine et un stage multi-sports pour les CM1, CM2 et les collégiens, à chaque période de vacances scolaires.

Responsable : M. RAMIREZ (01 43 45 20 94)

L'Association Culturelle propose actuellement les activités suivantes : théâtre, comédie musicale, danse, chorale, club informatique.

Responsable : M. THOMANN (01 43 44 79 19)

Les atelier échecs avec l'Association *Paris Jeune Echecs*. Renseignements à l'accueil.

3. Le service de santé scolaire et l'assurance

Un médecin et une infirmière ont en charge le service de santé scolaire de l'école assurant plus particulièrement selon la législation en vigueur :

- les visites médicales en Maternelle Grande Section (entrée au CP).
- un programme d'éducation à la santé est organisé avec l'infirmierie et les professeurs des écoles.

Tous les élèves sont assurés par l'école (assurance « individuelle accident ») pour toutes les activités proposées par l'école, pour les trajets domicile-école et les classes de découvertes, mais également pendant les périodes de vacances scolaires (dans le cadre des activités couvertes par l'assurance).

Cette assurance ne couvre pas la responsabilité civile personnelle de l'élève.

4. La communication

Les familles sont régulièrement informées de la vie de l'école par :

- *EcoleDirecte* sur vos adresses de messagerie
- les circulaires remises aux élèves
- les affichages
- le site Internet : <https://www.stmicheldepicpus.fr/école>

★ Règlement école élémentaire ★

Mieux vivre ensemble, dans le respect de chacun, pour le bonheur de tous.

- ★ Je suis **respectueux** de tous les élèves et de tous les adultes intervenant dans l'école, quel que soit leur rôle.
 - Je suis **poli(e), gentil(l)e et honnête*** en toutes circonstances.
 - Je ne me moque pas des autres, je ne les insulte pas, je ne les embête pas : je les respecte.
 - Je pense à dire : « Bonjour, au revoir, pardon, svp, merci, je vous prie de m'excuser... »
 - Je tiens la porte et laisse passer les adultes.
 - Je me lève lorsqu'un adulte entre en classe (pour la première fois de la journée).
- ★ Je viens à l'école dans une **tenue de ville convenable et décente**, adaptée à la saison, cheveux attachés.
 - La tenue de sport est réservée à l'EPS (exception pour les CP les jours de sport).
 - Je porte ma blouse toute la journée et je la garde propre et boutonnée.
- ★ **J'arrive à l'heure** par respect pour mes camarades et mon professeur.
- ★ **Je joue gentiment** sans me bagarrer, je respecte les règles établies et je ne joue pas à des jeux dangereux.
 - J'ai le droit d'être en colère, mais **je règle mes conflits par la parole**.
 - *On se calme (en respirant et soufflant lentement).*
 - *On se parle, on s'écoute. On explique ce que l'on ressent.*
 - *On se met à la place de l'autre pour comprendre ce que lui ressent.*
 - *On se met d'accord sur une solution pacifique et juste.*
 - Je vais voir un adulte en cas de danger et si je n'arrive pas à résoudre un problème.
- ★ Je profite du début des récréations pour aller aux toilettes. Je garde ce lieu propre.
- ★ Avant d'aller à l'infirmerie, je m'adresse d'abord à un adulte qui surveille la cour.
- ★ A la sonnerie, j'arrête de jouer, je me range dans le calme.
- ★ **Je me déplace en rang et en silence**, dans les escaliers et les couloirs.
 - Je ne me promène jamais seul(e) dans les bâtiments sans autorisation.
- ★ **Je respecte le matériel** mis à ma disposition. Je garde mon espace de travail et ma classe propres.
- ★ Je fais consciencieusement mon cartable, car je ne pourrai pas remonter en classe après les cours chercher du matériel oublié.
- ★ Les sucreries sont réservées aux jours de fête.
- ★ Je laisse mes appareils numériques à la maison. Exceptionnellement et sur autorisation, je peux confier mon téléphone à la maîtresse pendant la journée.
- ★ Je n'apporte pas d'argent et je ne pratique pas d'échanges avec d'autres élèves pour éviter tout conflit inutile.

Dans la cour

★ Sont autorisés :

- Les jeux de cour sans danger : corde à sauter avec poignées en plastique, élastiques
- Les jeux de cartes (type 7 familles, défi nature...)
- Les billes dans une pochette (petites et 10 maximum)
- Les ballons en mousse appartenant à la classe, pendant les récréations du matin et de l'après-midi, sauf les jours de pluie.
- Les ballons et les petites balles en mousse prêtés par le surveillant général de 11h30 à 12h45.

★ Sont interdits :

- Les cartes à échanger et à collectionner (type Pokémons)
- Les grosses billes
- Les objets scolaires (crayons, ciseaux, etc.) même dans une trousse
- Les ballons ou balles personnels.
- Jouer dans les toilettes, les escaliers ou l'aire de jeu réservée aux maternelles.
- Monter sur les petits murets ou sur les barrières.

★ Je fais attention :

- Je fais attention aux petits.
- Je fais attention à mes affaires
- Je respecte les zones de jeu.
- Je regarde où je vais quand je cours pour éviter les collisions.
- Je jette mes déchets à la poubelle.



Echelle des sanctions

En cas de non-respect de ces règles, une de ces sanctions sera donnée en fonction de l'âge et du degré de gravité de l'acte :

- Un rappel oral de la règle
- Une mise au calme pour réfléchir à mon acte
- Un rappel à l'ordre écrit
- Un travail d'intérêt général/un acte réparateur
- Une fiche de réflexion/une punition écrite
- Une retenue
- Un avertissement de comportement oral/écrit sur le cahier de liaison/sur le livret
- Une exclusion temporaire...